



AGENDA

Mardi 8 mai

Commemoration de l'anniversaire de la victoire des alliés du 8 mai 1945. Rendez-vous devant la Mairie à 10H30 pour un dépôt de gerbe devant le monument aux morts.

Mardis 8 et 23 mai

Balade pour tous : 2 circuits au choix. Départ 9H45 devant la Mairie. Bernard (06 63 65 99 96).

Mercredi 9 mai

Balayage des caniveaux. Ne laissez pas vos véhicules en stationnement le long des trottoirs.

Samedi 12 mai

Concours de pétanque à la mêlée organisé par l'ASC. 14H, complexe sportif du Charbonneau. 5 € l'inscription, buvette, lots et pot de l'amitié.

Vendredi 25 mai

Fête des voisins, voir page 3.

Samedi 26 et dimanche 27 mai

20 ans de l'association L'Art et créations. Voir page 3.

Dimanche 27 mai

Spectacle de jour de nuit, gymnase. Voir tract joint.

Samedi 2 juin

Concert Sonne Essonne, 20H30, Eglise Saint-Martin.

Samedi 2 et dimanche 3 juin

Fête du village.

Vendredi 22 juin

BOUM des jeunes organisée par le CME, gymnase, sur le thème " fluo ".

Samedi 7 juillet

Bal de l'été, salle polyvalente.

CONSEIL MUNICIPAL

Lors de sa séance du mardi 10 avril dernier le Conseil Municipal a notamment :

- adopté les comptes de gestion et administratif 2017 du budget principal de la commune.
- adopté les taux d'impositions directes pour 2018 qui sont identiques à ceux de l'année dernière, à savoir : 12,70 % pour la taxe d'habitation, 15 % pour le foncier bâti, 68 % pour le foncier non bâti.

Le montant des impôts directs locaux à percevoir pour l'exercice 2018 a été fixé en conséquence à 774 110 € afin que le budget soit équilibré.

- adopté le budget primitif 2018 de la Commune qui s'élève à 3 910 000 €.
- pris acte du rapport mentionnant les marchés de plus de 20 000 € HT réalisés en 2017.
- sollicité des subventions auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental de l'Essonne 91 pour l'acquisition d'une désherbeuse à eau très chaude ceci afin de respecter l'engagement de la commune à ne plus utiliser de produits phyto sanitaires
- modifié la composition de certaines commissions municipales compte tenu de la démission de Kim Delmotte et de l'installation en qualité de conseillère municipale de Peggy Vala.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Le dossier de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil Municipal est mis à la disposition, au service urbanisme et à ses heures d'ouverture, de toute personne qui souhaiterait le consulter. Ce dossier fera l'objet d'une enquête publique programmée début septembre pour une durée d'un mois. De plus amples informations vous seront communiquées ultérieurement.

VOUS ÊTES CHEZ VOUS, MAIS !

Tous travaux modifiant l'aspect initial extérieur d'une construction doit faire obligatoirement l'objet d'une Déclaration préalable en Mairie. Sont concernés, pour le remplacement, la création ou la modification de teinte ou de matériaux, les fenêtres, fenêtres de toit, portes, volets, tuiles, clôtures, portails, abris, piscine... Dans le doute, n'hésitez pas à contacter le service urbanisme au 01 69 14 89 74 ou par mail : urbanisme@cheptainville.fr. Vous pouvez également consulter le site : www.service-public.fr (rubrique logement).

NAVETTE DU VENDREDI : 2 PARCOURS

Vous pouvez choisir entre deux destinations :

- Le marché d'Arpajon : départ 9h00, retour 11h00
- Carrefour Market à Marolles : départ 9h30, retour 10h30.

A qui s'adresse ce service ? Aux personnes de 65 ans et plus, mais aussi à toute autre personne n'ayant pas de véhicule.

Comment utiliser ce service entièrement gratuit ?

Pour réserver une place dans la navette, vous devez téléphoner en Mairie en demandant le « Service de la navette du vendredi » puis indiquer la destination choisie et la date souhaitée (vendredi exclusivement).

Chaque semaine, les réservations seront closes le JEUDI MIDI pour le vendredi car le nombre de places est limité.

La navette prendra en charge les passagers retenus devant leur domicile à l'heure convenue. Puis une fois les courses terminées, elle vous ramènera également devant vos domiciles respectifs.

Merci de bien vouloir respecter les horaires proposés.

Pour des raisons d'organisation, la Mairie pourra être amenée à annuler certains transports si le nombre de réservations est insuffisant.

MAISON CITOYENNE D'ACCÈS AU DROIT ET À L'EMPLOI

Des permanences juridiques sont régulièrement organisées sur différentes communes de l'Arpajonnais et ouvertes à tous ses habitants.

Renseignements au 01 69 78 09 19.

TICKETS CINÉMA

Nous vous rappelons que le C.C.A.S. revend des **places de cinéma au tarif unitaire de 4 €** aux jeunes étudiants cheptainvillois âgés de 11 à 20 ans. Dorénavant, la vente des tickets ne se fera plus uniquement le mardi mais durant **l'intégralité des horaires d'ouverture de la Mairie.**

LE CHÈQUE ÉNERGIE

Le chèque énergie remplace désormais les tarifs sociaux de l'énergie. Ce chèque, attribué sous conditions de ressources, est envoyé une fois par an au domicile du bénéficiaire, aucune démarche n'est à accomplir (la seule déclaration de revenus suffit). Il permet de payer des factures pour tout type d'énergie du logement (électricité, gaz, fioul, bois...) Je suis professionnel ? Je déduis le montant du chèque reçu de la facture du client et je suis payé sous quelques jours par virement automatique après m'être enregistré sur le portail chequeenergie.gouv.fr.
Infos : chequeenergie.gouv.fr

CONTRÔLE DE CONFORMITÉ DES BRANCHEMENTS AU RÉSEAU COLLECTIF DANS LE CADRE D'UNE VENTE

Pour réaliser ce contrôle, les vendeurs doivent contacter **EXCLUSIVEMENT** la Société Veolia Eau (contrat d'affermage avec la Commune repris par Cœur d'Essonne Agglomération) au numéro suivant : 09 69 36 05 42.

INTERDICTION DE BRÛLAGE

Il est rappelé que le brûlage de tout déchet y compris les déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagage, de débroussaillage est interdit en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental et de l'arrêté municipal du 23 avril 2010.

LA MÉDIATHÈQUE

- **Mercredi 16 mai à 10H15** : Contes pour les tout-petits : séance réservée aux assistantes maternelles et aux parents qui gardent des enfants de moins de 3 ans.
- **Samedis 19 et 26 mai à 10H30** : atelier fabrication d'un livre. A partir de 6 ans. Sur réservation, durée 1H30. 8 places par atelier.

Mardi de 16H à 19H

Mercredi de 10H à 12H30 et de 15H à 18H30

Samedi de 10H à 12H30

La médiathèque ferme ses portes jusqu'au 8 mai.

Espace La Parenthèse - Rue du Village. **Téléphone** : 01 64 56 18 70. **Mail** : mediatheque@cheptainville.fr
L'inscription est gratuite. Munissez-vous d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

INSCRIPTION ÉCOLE MATERNELLE 2018-2019

Il est demandé aux familles de se faire connaître en Mairie au plus vite afin de recenser les enfants à scolariser en septembre prochain. Les inscriptions concernent les enfants nés en 2015 ou avant. Se munir : de pièces d'identité des parents en cours de validité, du livret de famille et toutes pièces statuant sur la garde de l'enfant le cas échéant, de la copie de la page de vaccination du carnet de santé, d'un justificatif de domicile.

Pour les enfants scolarisés antérieurement un certificat de radiation sera exigé pour la finalisation du dossier au mois de juin. L'équipe enseignante et éducative recevra les enfants nouvellement inscrits et leurs parents **le jeudi 24 mai à 18H.**

SERVICES PÉRISCOLAIRES RÈGLEMENT DES FACTURES

Certains parents d'élèves ont évoqué le souhait de pouvoir régler leurs factures de services périscolaires par internet. Cette possibilité n'est malheureusement pas envisageable actuellement. Toutefois, pour ceux qui auraient des difficultés à venir en Mairie déposer leur règlement de ces factures, il est rappelé que vous avez la possibilité de payer par le biais d'un prélèvement automatique sur votre compte bancaire. N'hésitez pas à demander en Mairie les éléments nécessaires à la constitution de votre dossier de prélèvement.

RECRUTEMENT

La Mairie recrute :

- Un agent de service pour l'entretien du groupe scolaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16H30 à 20H et le mercredi de 14H à 17H. Contrat de 17 heures hebdomadaire du 2 mai au 6 juillet.
- Un agent chargé de l'animation des services périscolaires pour un contrat de 22 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre. Les horaires sont les suivants : 7H30-8H30 ; 11H30-13H30 ; 16H30-19H les jours scolarisés.

Les candidatures sont à adresser en Mairie à l'attention de Monsieur le Maire.

SITE INTERNET DE CHEPTAINVILLE

- Afin de suivre au mieux la vie de notre village, nous vous rappelons que vous pouvez vous inscrire à **quatre newsletters** sur le site internet de la commune :

- Associations,
- Ecoles/Périscolaire,
- Vie de la commune,
- Culture

www.cheptainville.fr.

- **Les pages Facebook de la commune :**

- www.facebook.com/cheptainville pour l'actualité de la commune

- www.facebook.com/cheptinfosjeunes pour retrouver les infos dédiées aux jeunes

Cheptainvillois.

L'ASSOCIATION L'ART ET CRÉATIONS FÊTE SES 20 ANS !

SAMEDI 26 MAI DE 14H À 18H
DIMANCHE 27 MAI DE 10H À 18H

SALLE POLYVALENTE (derrière la Mairie)

Grande exposition des œuvres réalisées par les adhérents : poterie, dessin, encadrement, tapisserie, couture, graff, mosaïque... et autres activités.

Samedi : Chorale à 17H suivie d'un concert de l'atelier « Musiques Actuelles » à 17H30. Animations.

Pendant ces deux jours, venez déguster les gourmandises et spécialités de la Guinguette !

Nous vous attendons nombreux pour fêter tous ensemble les 20 ans de notre association.

COMITÉ DES FÊTES



L'assemblée générale constitutive du 6 avril composée d'une vingtaine de Cheptainvillois a voté la (re)création du Comité des Fêtes de Cheptainville. Sont élues au bureau : Brigitte DUCHAMP (présidente), Delphine POISSON (secrétaire), Laurianne COURCELLE (trésorière).

Notre première manifestation sera l'organisation de la brocante « vide-grenier » du 3 juin, auparavant gérée par la mairie. Nous vous attendons sur notre stand à la Fête du village les 2 et 3 juin.

BROCANTE VIDE-GRENIER FÊTE DU VILLAGE

DIMANCHE 3 JUIN



Vous voulez participer à la brocante de la fête du village le dimanche 3 juin ? Inscrivez-vous dès maintenant !

Les dossiers d'inscription sont disponibles :

- Par mail à : comitedesfetesdecheptainville@gmail.com

- A l'accueil de la mairie.

Les tarifs sont de 5€/ml pour les Cheptainvillois ou 10€/ml pour les extérieurs.

Les chèques sont à libeller à l'ordre du Comité des Fêtes de Cheptainville

Date limite d'inscription le 25 mai.

ASSOCIATION PROTÉGEONS NOTRE CADRE DE VIE

La révision du PLU de notre commune fait partie des dossiers que nous suivons avec attention. Celle-ci fera l'objet d'une enquête publique prévue en septembre. Toutefois, nous invitons nos adhérents à consulter le dossier en Mairie en prenant rendez-vous auprès du service de l'urbanisme et à nous faire part de vos observations.

Une pétition contre la disparition des terres agricoles et l'urbanisation excessive est en circulation, nous vous invitons à vous associer à cette pétition sur le site : petition.ohe@orange.fr

AVENIR SPORTIF CHEPTAINVILLOIS

SAMEDI 2 JUIN FÊTE DU VILLAGE

L'ASC vous propose :

- à 14H : complexe du Charbonneau, son concours de pétanque en doublette formée.

- à 19H30 : son repas champêtre fait par nos bénévoles, voir tract joint.

N'oubliez pas de réserver : au 01 64 56 27 65 après 19h30, sur la messagerie avenirsportifcheptainvillois@gmail.com ou en déposant votre coupon réponse à la Mairie dans la case ASC.

FÊTE DES VOISINS

VENDREDI 25 MAI

Matériel (invitations, affiches, t-shirt..) à réserver en appelant la Mairie avant le 13 mai, il sera disponible à partir du 14 mai.

Une réception réservée aux nouveaux arrivants est organisée à cette occasion à la salle route de Marolles à 19H. Inscription en Mairie.

CHEZ NOS AMIS COMMERÇANTS

BRASSERIE DE L'ÉGLISE

• La brasserie de l'église accueille un mardi midi par mois les personnes qui souhaitent passer un bon moment autour d'un repas : **mardi 15 mai**. Inscription et renseignement au 01 69 14 82 51 entre 9H et 15H.

• **Soirée paëlla samedi 26 mai** : repas plus soirée dansante : 28 € par personne. Sur réservation jusqu'au 23 mai au 01 69 14 82 51.

• **A partir du 1^{er} juin : apéro tapas tous les vendredis soir.**

• Tête de veau tous les 1^{er} jeudis midi de chaque mois.

• Tous les dimanches matin des poulets, petites patates et jambonneaux sont proposés.

LOCATION MEUBLÉE À CHEPTAINVILLE

Mr Feuardent et Melle Nowakowski ont le plaisir de vous accueillir dans leur location meublée située face à la Mairie, au calme. Indépendant avec entrée et coin salon, cuisine aménagée, salle d'eau et chambre. WIFI. Capacité : 4 personnes. Emplacement prévu à l'extérieur pour les véhicules. Possibilité de louer à la nuit, semaine ou mois.

Contact : 07 82 56 97 37 ; entretwomondes@gmail.com

CAMPAGNE DU BLEUET DE FRANCE, DU 5 AU 13 MAI

Comme chaque année depuis 1935, l'Œuvre Nationale du Bleuët de France organisera une campagne de collecte de dons sur la voie publique au bénéfice des anciens combattants de tous âges, de Pupilles de la Nation, de Victimes de Guerre mais aussi de victimes d'actes terroristes en difficulté.

JARDINS FAMILIAUX

Des jardins familiaux de 75 à 150 m² vont se libérer prochainement. Ces jardins se situent au dessus du cimetière. Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire en Mairie en vue d'une prochaine attribution.

INFORMATIONS PERMANENTES

COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET TRI SÉLECTIF

Ordures ménagères : mardi à partir de 11H.

Emballages : vendredi matin.

Déchets végétaux : **vendredis 11 et 25 mai**. Conteneur accompagné de 3 fagots (1m20 max. de longueur) ou 3 sacs.

Papiers et verres : 5 bornes d'apport volontaire sont installées Zone d'activités du Charbonneau, route de Marolles, parking des écoles, parking du Cimetière et parking de la Mairie.

Conteneur à vêtements : Zone d'activités du Charbonneau.

Encombrants : gratuit, sur demande au N° vert 0 800 293 991 (collecte le mercredi).

Déchèterie d'Égly, rue des Meuniers

Horaires d'été (du 1^{er} avril au 14 octobre) :

Lundi : fermé,

Du mardi au samedi : 9H-12H/13H-18H,

Dimanche et jours fériés : 9H-12H.

Déchèterie de Lardy, rue Jacques

Cartier Horaires d'été : (du 1^{er} avril au 14 octobre) :

Lundi, mercredi, vendredi, samedi : 9H-12H/13H-18H.

Fermeture des déchèteries les 25 décembre, 1^{er} janvier et 1^{er} mai.

Vous devez vous munir de la carte d'accès aux déchèteries du SIREDOM.

Informations :

www.coeuressonne.fr, rubrique *Déchets*.

Ouverture de la Mairie

Lundi : de 9H à 12H et
de 15H à 18H15

Mardi de 15H à 18H45

Mercredi : fermée

Jeudi : de 9H à 12H et
de 15H à 18H15

Vendredi : de 15H à 18H15

Samedi : de 9H30 à 11H30

Tél : 01 69 14 82 12

Fax : 01 64 56 26 13

Courriel : accueil@cheptainville.fr

Service urbanisme

Accueil du public : uniquement sur rendez-vous les lundis et vendredis de 15H à 18H. Pour obtenir un RDV : 01 69 14 89 74 ou urbanisme@cheptainville.fr.

CHEPT'INFOS

Contact : Catherine Vatier

catherine.vatier@cheptainville.fr

Site : www.cheptainville.fr

RECENSEMENT CITOYEN

Présentez-vous à l'accueil de la Mairie avec une pièce d'identité, votre livret de famille et un justificatif de domicile dans le trimestre suivant vos 16 ans.

PERMANENCES DE VOS CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

Dominique Bougraud et Alexandre Touzet, élus du canton d'Arpajon, répondent à vos questions sur rendez-vous à la Maison Départementale des Solidarités, 25 bis route d'Egly à Arpajon. Contactez le 01 77 58 12 36.

RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES (R.A.M.)

Vous recherchez une assistante maternelle, contactez la responsable du relais du secteur de Cheptainville : Isabelle BEDEL au 01 64 95 44 37.

RAPPEL UTILISATION DES TONDEUSES À GAZON

Nous vous rappelons que l'usage des tondeuses à gazon et matériels motorisés de jardinage ou d'entretien des espaces verts est interdit :

- du lundi au samedi avant 9H et après 20H,
- les dimanches et jours fériés.

MAISON MÉDICALE 2 RUE DES CORMIERS

- Karine et Guillaume BOUSSARDON, kinésithérapeutes, consultent au cabinet et à domicile.

Tél. : 01 64 91 26 32 .

- Marie AUVRAY, ostéopathe, consulte sur rendez-vous.

Tél. : 06 20 21 23 81.

DON DU SANG

• Mercredi 2 mai de 15H à 20H

Salle Saint Sauveur, 46, avenue Hoche Arpajon

• Lundi 28 mai de 15H à 20H

Av, de la Commune de Paris, derrière Aldi Marché Brétigny-sur-Orge

• Mercredi 30 mai de 15H à 19H

Espace Aragon, Place des Tilleuls Ollainville

Infos : www.dondusang.net



URGENCES SANTÉ

PHARMACIES DE GARDE

MARDI 1^{ER} MAI

Pharmacie TACONNET

60, chemin de la Garenne
LA NORVILLE, 01 64 90 39 39

DIMANCHE 6 MAI

Pharmacie GERVAIS-CAQUANT

5-7, boulevard Abel Cornaton
ARPAJON, 01 69 26 91 52

MARDI 8 MAI

Pharmacie AUDET

Pharmacie de la Gare,
36 avenue Charles de Gaulle
MAROLLES, 01 69 14 80 70

JEUDI 10 MAI

Pharmacie MAUDET

31-33 Grande Rue
MAROLLES, 01 69 14 89 49

DIMANCHE 13 MAI

Pharmacie GUILLEMAN

2, Place du marché
ARPAJON, 01 64 90 01 46

DIMANCHE 20 MAI

Pharmacie CABOT

59, rue Haute
BOURAY-SUR-JUINE, 01 69 27 49 29

LUNDI 21 MAI

Pharmacie PHILIAS ET VROMAN

6, rue de l'ancienne Poste
BREUILLET, 01 64 58 64 47

DIMANCHE 27 MAI

Pharmacie JARNOUX-GERVAIS

55, Grande Rue
ARPAJON, 01 64 90 00 22

Pour connaître les pharmacies de garde de nuit, présentez-vous au Commissariat d'Arpajon muni de l'ordonnance et d'une pièce d'identité. Tél. : 01 69 26 19 70.

NUMÉROS D'URGENCE

•Pôle santé médi-centre

19-23 rue de la Libération -
Chevannes 0 825 56 91 92

•Maison médicale de garde
01 64 46 91 91

15 : urgences médicales - SAMU

17 : Police / **18** : Pompiers

112 : Numéro d'urgence européen

119 : Enfance maltraitée

116 000 : Enfants disparus.

ARRÊTÉ DU MAIRE du 27 mars 2017

Prescrivant l'élimination des chenilles processionnaires



Considérant que la chenille processionnaire du pin est une espèce susceptible d'émettre des agents pathogènes à l'origine de réactions cutanées, oculaires et internes par contact direct ou aéroporté,

Considérant que les chenilles processionnaires du pin constituent un nuisible bien connu pour sa capacité à libérer des poils urticants responsables de démangeaisons et de réactions allergiques cutanées, oculaires ou respiratoires chez l'homme et les animaux, ce qui en fait un problème de santé majeur sur les sites infestés,

Considérant que ces manifestations cliniques peuvent s'avérer importantes et s'accompagner de complications graves,

Considérant que les dégâts occasionnés par l'attaque parasitaire des chenilles processionnaires entraînent à plus ou moins brève échéance la mort de l'arbre,

Considérant qu'il y a lieu, par conséquent, de prescrire des mesures de police de nature à préserver la santé publique et la protection des végétaux,

Considérant qu'une recrudescence de la colonisation des pins et des autres essences (résineux, chênes) situées à proximité a été constaté sur Cheptainville,

ARRÊTÉ

Article 1 : Chaque année, avant la fin de la première quinzaine du mois d'avril, les propriétaires ou les locataires sont tenus de supprimer mécaniquement les cocons élaborés par les chenilles processionnaires du pin qui seront ensuite incinérés.

Tout autre mode de destruction mécanique étant proscrit et ce, en prenant toutes les précautions nécessaires, soit le port d'une protection intégrale (lunettes, masques, pantalons, manches longues) qui s'avèreront indispensables pour limiter les risques d'urtication.

Article 2 : Un traitement annuel préventif à la formation de ces cocons devra être mis en œuvre avant la fin du mois de septembre sur les végétaux susceptibles d'être colonisés par les chenilles. Seuls les produits, de par leur spécificité et de leur innocuité pour les espèces non ciblés, devront être utilisés. Entre le début du mois de septembre et le milieu du mois d'octobre, compte tenu de la biologie et de la sensibilité des larves, des traitements à l'aide de produits homologués dans cette indication devront être épandus dans les règles de l'art.

Article 3 : Il est fortement conseillé que ces moyens de lutte soient mis en œuvre par des professionnels qualifiés et disposant de produits homologués.

Article 4 : Dans tous les cas, l'accès aux chenilles processionnaires doit être empêché par tout moyen, notamment pour les enfants et les animaux domestiques. Les poils urticants des chenilles sont libérés dès lors qu'elles identifient une situation d'agression pour leur colonie. Pour tout contact avéré ou soupçonné avec les poils urticants, un médecin doit être consulté de toute urgence.

Article 5 : L'affichage du présent arrêté sera effectué sur les panneaux municipaux et fera l'objet d'une insertion dans le bulletin mensuel d'informations municipales.